## **Compte Rendu Réunion**

Objet: Mésentente au sujet de la construction d'un village de vacances autour du lac du Salagou.

Société responsable: Paul et Vacances.

Contenu du projet: 32 maisons et 54 appartements

Nom et fonctions des personnes présentes: - Nathan Breton: Gérard Poidevin, ancien

- propriétaire exproprié.
- Florimond Caron: Camille Maréchal, attaché-e de préfecture.
- Hugo Charrade: Jean Claude Bourguignon, maire de Liausson.
- Rayan Guemar: Léa Delporte, directrice de l'Aquaclub.
- Romain Millan: Lucie Salmon, représentante du mouvement écologique.
- Geoffrey Pierre: Francis Tirpa, représentant de la Fédération des chasseurs.
- Ewan Trequier: Christine Martin, animatrice du G.I.E. d'artisans.

Présences / Absences: 7 personnes présentes sur 7.

Début et fin de réunion: Début le 17 Mars 2022 à 13h20 et fin le 17 Mars 2022 à 13h45.

La réunion débute, il est 13h20 et nous sommes le 17 Mars 2022. Mme Maréchal commence par introduire le sujet de cette réunion à tous les participants. L'objet de cette réunion est donc la construction d'un village de vacances de la société « Paul et Vacances » sur le territoire de la commune de Liausson, et concernera près de 100 hectares de terrain, soit 32 maisons et 54 appartements.

L'attaché-e de préfecture donne la parole au maire de la commune de Liausson: Mr Jean Claude Bourguignon. Le maire explique que l'arrivée d'un village de vacances au sein de la commune représente l'avenir économique de la ville, aux atouts touristiques comme le lac du Salagou, et située proche de grandes métropoles telles que Montpellier. D'une part, beaucoup d'emplois seront crées, 25 selon lui. D'autre part, ce village attirerait beaucoup de touristes et feraient tournaient les commerces locaux.

Mme Martin et Mme Delporte, soutiennent les propos du maire. En effet, l'implantation du village de vacances mobiliseraient 25 artisans locaux regroupés en G.I.E, ce qui faciliterait le développement des entreprises locales. D'autant plus, les travaux seraient financées, dans le cadre de cette construction, par la région Occitanie, ansi que par le département de l'Hérault, donc pas d'augmentation de la taxe foncière, maintient Mr le maire. Mme Delporte souligne le fait que la venue d'un village de vacances au sein de la commune représenterait beaucoup, et ramènerait surement quelques potentiels touristes pour l'Aquaclub de la ville.

En revanche, Mr Gérard Poidevin qui s'est vu exproprié de son domicile, est plutôt mécontent quant à la construction de ce village. Il a décidé de porter plainte contre la procédure ainsi que le permis de construire car il estime être floué dans cette procédure d'expropriation de sa maison.

De même, Lucie Salmon, représentante du mouvement écologique, souhaite délocaliser le projet car ce dernier amènerait à la modification de plus de 100 hectares de faune et de flore qu'elle estime très importants voire primordiaux par les temps qui courent. En effet, selon elle, de plus en plus d'espèces menacent de disparaître, et la construction de cet édifice salirait l'image de la commune. Le maire tente de la convaincre en suggérant le financement de parcs protégés d'espèces en voie de disparition. Mme Salmon, indignée par l'idée, menace le maire d'appeler au vote contre ce dernier lors des prochaines élections.

A cela s'ajoute le point de vue du représentant de la Fédération des chasseurs, Francis Tirpa, qui explique que la construction de ce projet viendrait perturber inévitablement la faune et la flore locale, et impacterait donc l'activité de sa fédération. Aussi étonnant que cela puisse paraître, Lucie Salmon et Francis Tirpa s'entendent sur le sujet de la défense de la cause animale. Le maire décide alors d'attribuer aux opposants de ce projet quelques avantages puisque le budget de la commune n'est pas impacté par la construction. De ce fait, il parvient à se mettre d'accord après plus de 20 minutes de débat avec Mme Salmon et Mr Tirpa. De ce débat découle l'idée d'une construction progressive visant à déplacer les animaux progressivement vers la forêt lointaine.

Pour ce qui est de Mr. Poidevin, les conditions de son expropriation ont été éclaircies, et ce dernier profitera d'un logement en location gratuite pendant toutes les vacances scolaires, et plus du financement total de sa nouvelle maison située à 700 mètres de son domicile actuel.

Pour le groupe de défenseurs de la cause animale, des conditions restent à éclaircir, malgré un accord partiel, mais le temps presse, la réunion prend fin à 13h45. Aucune date pour la prochaine réunion n'a été établie mais l'attaché-e de préfecture assure qu'elle tiendra tous les participants au courant de la date par mail.